



REFECTION DU LOCAL PLONGE

LYCEE CHAPTAL

45 BOULEVARD DES BATIGNOLLES
75008 PARIS

C.C.T.P

LOT 2 : REFECTION DU LOCAL PLONGE (MOBILIER TECHNIQUE PLONGE)





SOMMAIRE

0	CE 0 : GENERALITES	3
0.1	PRESENTATION DU PROJET	3
0.2	CONNAISSANCE DU PROJET	3
0.3	CONTENU DES PRIX	4
0.4	ALLOTISSEMENT	4
0.5	TRANCHES	4
1	CE 1 : PREPARATION DE CHANTIER ET ETUDES D'EXECUTION	5
1.1	DEMARCHES ADMINISTRATIVES	5
1.2	PREPARATION DE CHANTIER	5
1.3	ETUDES D'EXECUTION	6
1.4	DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES (DOE)	6
2	CE 2 : INSTALLATIONS DE CHANTIER	7
2.1	PANNEAU DE CHANTIER	7
2.2	CONSTAT AVANT TRAVAUX	7
2.3	BARAQUEMENT	7
2.4	PROTECTIONS ET BALISAGE	8
2.5	BACHAGE, NETTOYAGE QUOTIDIEN DE CHANTIER	9
2.6	ECHAFAUDAGE ROULANT	9
2.7	EVACUATION ET MISE EN DECHARGE DES GRAVOIS	9
2.8	REPLI DES INSTALLATIONS ET NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER	9
3	CE 3 : DISPOSITION GENERALES	11
3.1	LIMITE DE PRESTATIONS	11
3.1.1	MATERIEL FAISANT L'OBJET D'UNE SOUS-TRAITANCE	11
3.1.2	TOUS LES AUTRES APPAREILS	11
3.1.3	ELECTRICITE	11
3.1.4	PLOMBERIE	13
3.1.5	MAÇONNERIE - SOCLE	14
3.1.6	CANIVEAUX – SIPHON DE SOL – SEPARATEUR A FECULE	14
3.1.7	VENTILATION :	14
3.2	NORMES ET REGLEMENTATIONS	14
4	CE 4 : CONDITIONS D'EXECUTION	17
4.1	LIAISONS AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT	17
4.1.1	LOT - GROS ŒUVRE - cloisonnement	17
4.1.2	LOT - COURANT FORT	17
4.1.3	LOT - COURANT FAIBLE	17
5	CE 5 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES	18
5.1	PLOMBERIE EAU CHAUDE – EAU FROIDE	18
5.1.1	CANALISATIONS	18
5.1.2	ROBINETTERIE	18
5.1.3	FIXATIONS	19
5.1.4	TRAITEMENT DE L'EAU	19
5.1.5	ECOULEMENT - VIDANGE	19
5.2	ELECTRICITE	19
5.2.1	CONDITIONS D'INSTALLATION	20

Maîtrise d'OUVrage	Objet et lieu de l'opération	Titre du document	date	26.03.21
LYCEE CHAPTAL 45 Bd des Batignolles 75 008- PARIS	REFECTION DU LOCAL PLONGE 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	C.C.T.P	Phase	DCE
			01 / 051	



5.2.2	PROTECTION CONTRE LE FEU ET DANGER D'INCENDIE :	20
5.2.3	LA COMMANDE ET LA PROTECTION DES APPAREILS DE CUISSON	21
5.2.4	INSTALLATION	21
5.2.5	APPAREILLAGE	21
5.2.6	PROTECTION DES CANALISATIONS A LEUR ENTREE DANS LES APPAREILS	22
5.2.7	DISPOSITIFS DE COUPURE ET DE COMMANDE	22
5.2.8	DISPOSITIF DE PROTECTION	22
5.2.9	APPAREIL DECONNECTE OU DEPLACE OCCASIONNELLEMENT	22
5.2.10	APPAREIL DECONNECTE OU DEPLACE FREQUEMMENT (MOBILE)	22
5.2.11	PRISE DE COURANT	23
5.2.12	TABLEAUX, COFFRETS, PUPITRES	23
5.2.13	RESISTANCES, THERMOPLONGEURS, BORNES DE RACCORDEMENT – PLAQUES	23
5.2.14	PROTECTION DES PERSONNES	23
5.2.15	PROTECTION CONTRE LES CONTACTS INDIRECTS	23
6	CE 6 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES DES EQUIPEMENTS	
	25	
6.1	BACS	25
6.1.1	ARETES ET COINS	25
6.1.2	VISSERIE - BOULONNERIE	25
6.2	BACS	25
6.3	TABLES	25
6.4	MEUBLES DE RANGEMENT ET ELEMENTS NEUTRES	25
6.5	TABLETTES ET ETAGERES MURALES	26
7	CE 7 : LISTING DES EQUIPEMENTS	27
8	CE 8 : DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS CUISINE	28
	CONVOYEUR A PLATEAUX	29
	TABLETTE DE TRI	31
	EXTRACTEUR A COUVERTS	32
	CONVOYEUR A CARDANS	37
	LAVE VAISSELLE A TRANSLATION DE CASIERS	39
	CHARIOT PORTE ASSIETTES	44
	SOCLE ROULEUR	45
	ETAGERE A CASIERS SUR PIEDS	49

Maîtrise d'OUVrage	Objet et lieu de l'opération	Titre du document	date	26.03.21
LYCEE CHAPTAL 45 Bd des Batignolles 75 008- PARIS	REFECTION DU LOCAL PLONGE 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	C.C.T.P	Phase	DCE
			02 / 051	



0 CE 0 : GENERALITES

0.1 PRESENTATION DU PROJET

Le présent CCTP définit les « **Travaux de réfection de la salle de plonge** », au Lycée CHAPTAL situé au 45 Boulevard des Batignolles 75008 PARIS.

La présente notice a pour but de proposer, en complément des documents graphiques, les solutions d'ensemble traduisant le programme et d'en présenter les dispositions générales techniques envisagées pour les travaux cités au lycée CHAPTAL - PARIS (8ème arrondissement).

L'opération implique les travaux suivants (liste non exhaustive) :

- Installation de chantier ;
- Démolition ;
- Maçonnerie / Gros-œuvre ;
- Faux-Plafond / platerie / cloisonnement ;
- Revêtement de sol ;
- Peinture ;
- Plomberie
- Menuiserie ;
- Electricité ;

0.2 CONNAISSANCE DU PROJET

La visite des lieux est obligatoire et l'entrepreneur, en remettant son offre, reconnaît en avoir pris connaissance et avoir intégré toutes les spécificités liées au chantier dans son offre.

L'entrepreneur est réputé avoir pris connaissance :

- Des conditions d'accès, tant au site qu'aux locaux concernés ;
- De la position et de l'état des ouvrages existants ;
- De la présence d'éléments contenant du plomb et de la présence potentielle d'amiante dans certains matériaux.
- Des possibilités de stationnement et de giration des camions et engins ;
- Des contraintes d'horaires, des interdictions de nuisance vis à vis des tiers et de dégradations des installations avoisinantes ;
- Des contraintes de planning et d'accès à ces locaux et à leurs abords pendant la phase travaux ;
- Cette liste n'est pas limitative.
- L'entrepreneur, en remettant son offre, reconnaît avoir pris connaissance de la réglementation sanitaire **COVID-19** (diffusé par le site de l'OPPBTP) et de toutes les mesures de préventions à adopter afin de protéger la santé de l'ensemble de ces compagnons affectés au chantier et des usagers du lycée.

Maîtrise d'OUVrage	Objet et lieu de l'opération	Titre du document	date	26.03.21
LYCEE CHAPTAL 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	REFECTION DU LOCAL PLONGE 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	C.C.T.P	Phase	DCE
			03 / 051	



0.3 CONTENU DES PRIX

Le présent CCTP a pour objet l'ensemble des prestations des présents lots, l'Entrepreneur devra tous les travaux nécessaires au parfait et complet achèvement des ouvrages conformément aux règles de l'art.

Contenu des prix :

- Les études d'exécution (détails d'exécutions et de mise en œuvre, fixation ...) demandées au présent CCTP ;
- La location, l'installation, le remaniement et le double transport de tous les outils et équipements nécessaires à l'exécution des ouvrages (camions, moyen de levage, échafaudages...) ;
- L'implantation et le tracé des ouvrages ;
- L'amenée la fourniture, le stockage des matériaux,
- Tous frais de main d'œuvre ;
- Tous les réglages et mise au point éventuels ;
- Tous ouvrages annexes nécessaires ;
- Tous les essais et autocontrôles en cours et en fin de chantier ;
- Tous échantillons demandés au CCTP ;
- Tous les documents nécessaires au bureau de contrôle type plans d'armoire électrique, plan de l'ossature des faux plafonds...

0.4 ALLOTISSEMENT

Le marché est prévu sous forme d'un allotissement :

- LOT 1 : REFECTION DU LOCAL PLONGE
- LOT 2 : MOBILIER TECHNIQUE PLONGE

0.5 TRANCHES

Le marché comporte une tranche ferme pour :

- **La réfection de la salle de plonge**

Maîtrise d'OUVrage	Objet et lieu de l'opération	Titre du document	date	26.03.21
LYCEE CHAPTAL 45 Bd des Batignolles 75 008- PARIS	REFECTION DU LOCAL PLONGE 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	C.C.T.P	Phase	DCE
			04 / 051	



1 CE 1 : PREPARATION DE CHANTIER ET ETUDES D'EXECUTION

Les études et la préparation du chantier démarrent dès réception par l'entrepreneur de son acte d'engagement ou de son ordre de service.

1.1 DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Les entrepreneurs prennent à leur charge l'ensemble des démarches et demandes d'autorisations nécessaires à obtenir auprès des Services concernés (Voirie, Préfecture de Police, Mairie, pompiers, etc..).

Conditions particulières :

- Les redevances ou taxes consécutives à l'occupation du domaine public par véhicule, baraquements ou échafaudages sont prises en charge financièrement par l'Entrepreneur.

Concerne : Ensemble du chantier

1.2 PREPARATION DE CHANTIER

Pendant la préparation de chantier et avant réalisation des ouvrages les entreprises fourniront les études et documents d'exécution suivants nécessitant une validation du maître d'œuvre, du SPS, du maître d'ouvrage ou du bureau de contrôle :

Au démarrage

- Rédaction et transmission du PPSPS ;
- Organisation de la visite d'inspection commune avec le CSPS ;
- Planning travaux détaillé par corps d'état et semaine (contractuel).

Au fur et à mesure avant réalisation des ouvrages, pour visa :

- Fiches techniques des matériaux et des appareils / équipements proposés ;
- PV de résistance au feu pour tous les ouvrages le nécessitant ;
- Certificats de conformité aux normes et essais de laboratoire ;
- Plans d'électricité (schémas unifilaires et notes de calculs détaillés) ;
- Justification du bon dimensionnement des installations électriques, de plomberie, de chauffage, de ventilation ou de structure ;
- Plans des lots techniques ainsi qu'études de dimensionnement ;

Conditions particulières :

- Il en va de la responsabilité de l'entreprise de fournir pour visa les documents en temps et en heure au maître d'œuvre, au bureau de contrôle ou au SPS. Lorsque ces documents n'ont pas été transmis avant commande, fabrication ou mise en œuvre ils peuvent faire l'objet du refus de la maîtrise d'œuvre ou de la maîtrise d'ouvrage et leur reprise se fera aux frais de l'Entrepreneur ;
- Le rendu avec retard des études d'exécution entraîne l'application de pénalités de retard.

Concerne : Ensemble des ouvrages

Maîtrise d'OUVrage	Objet et lieu de l'opération	Titre du document	date	26.03.21
LYCEE CHAPTAL 45 Bd des Batignolles 75 008- PARIS	REFECTION DU LOCAL PLONGE 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	C.C.T.P	Phase	DCE
			05 / 051	



1.3 ETUDES D'EXECUTION

Les entrepreneurs réalisent les études (plans et notes de calculs, d'éclairage, dimensionnement...) à ses frais pendant la phase de préparation de chantier pour l'ensemble des ouvrages.

Conditions particulières :

- Les plans DCE au format .dwg (autocad) seront fournis aux entrepreneurs pour qu'ils puissent les adapter en plans d'exécution ;
- Toutes les dimensions et implantations doivent être vérifiées sur site par les entrepreneurs avant fabrication ; il doit informer le maître d'œuvre de toute différence relevée.

Concerne : Ensemble des ouvrages

1.4 DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES (DOE)

Les entreprises remettent au maître d'œuvre leur DOE qui comprendra, outre tous les documents validés en cours de chantier :

- Fiches techniques précisant les caractéristiques exactes des matériels et procédés proposés, les divers agréments, les PVs feu et avis techniques ;
- Plans de recollement des lots techniques ;
- Fiches d'autocontrôle ;
- Les références des coloris, matériaux employés ;
- Calculs et justifications structure et lots techniques ;
- Etudes d'éclairage ;
- Etc...

Conditions particulières :

- Le DOE est remis au maître d'œuvre pour VISA avant la réception des ouvrages ;
- Le DOE est remis sous clé USB ou bien par un lien de téléchargement, (les dossiers papier sont refusés) ;
- Le DOE se compose de fichiers au format .pdf, .xls, .word, .dwg ;
- Le rendu avec retard du DOE entraîne l'application de pénalités de retard.

Concerne : Ensemble des ouvrages

Maîtrise d'OUVrage	Objet et lieu de l'opération	Titre du document	date	26.03.21
LYCEE CHAPTAL 45 Bd des Batignolles 75 008- PARIS	REFECTION DU LOCAL PLONGE 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	C.C.T.P	Phase	DCE
			06 / 051	



2 CE 2 : INSTALLATIONS DE CHANTIER

L'organisation et l'aire de chantier seront soumises à l'approbation du coordonnateur SPS, de l'Architecte et du Maître de l'Ouvrage. Les entrepreneurs devront l'installation de tous les équipements imposés par les services et les règlements d'hygiène et du travail dont ils sont redevables envers leurs ouvriers, mais également envers les ouvriers des autres corps d'état intervenant sur le chantier (vestiaires, sanitaires, réfectoires, etc...). Les entrepreneurs devront, en outre, se conformer aux dispositions de la Loi n° 93-1418 du 31 Décembre 1993 en matière d'hygiène et de sécurité sur le chantier et se soumettre aux observations et stipulations du coordonnateur SPS.

Pour les ouvrages provisoires ci-après, le prix soumissionné comprendra outre les frais pour l'amenée, le montage, l'entretien, le démontage et le retour, la location du matériel pour la durée des travaux TCE, ainsi que les frais d'occupation de la voirie et frais inhérents demande autorisation compris prolongation et renouvellement pour implanter les palissages, échafaudages, etc ...

Les installations définies ci-après constituent donc une liste non exhaustive. L'entrepreneur du présent lot devra la production d'un plan schématique des installations de chantier comprenant les échafaudages, zones de stockage, baraquements, etc...

2.1 PANNEAU DE CHANTIER

L'entrepreneur fait réaliser un panneau de chantier réglementaire qu'il affichera devant le chantier de façon qu'il soit visible depuis l'espace public par les tiers.

Conditions particulières :

- Impression en quadrichromie ;
- Fourniture, pose, entretien et enlèvement compris en fin de chantier.

Localisation : Façade d'accès au bâtiment

2.2 CONSTAT AVANT TRAVAUX

L'entrepreneurs aura à sa charge de faire un état des lieux contradictoire avant travaux en présence du maître d'ouvrage ou d'un représentant de l'établissement. Cet état des lieux sera accompagné d'un reportage photographique. Ces documents seront transmis sous forme numérique à la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage.

Conditions particulières :

- Le constat est réalisé par un huissier de justice si les entreprises le jugent nécessaire.

Concerne : Zones concernées par les travaux et leurs abords

2.3 BARAQUEMENT

La ou les entreprise(s) pourront utiliser deux salles qui seront désignées par la Maîtrise d'Ouvrage afin de servir base-vie. Le mobilier devra être regroupé par les services de l'établissement. De plus, il a également été convenu, pour des raisons de praticité, qu'un bloc sanitaire sera désigné par la Maîtrise d'Ouvrage et mis à disposition des Entreprises.

Maîtrise d'OUVrage	Objet et lieu de l'opération	Titre du document	date	26.03.21
LYCEE CHAPTAL 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	REFECTION DU LOCAL PLONGE 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	C.C.T.P	Phase	DCE
			07 / 051	



Il sera à la charge de la ou les entreprise(s) :

- d'établir un état des lieux d'entrée et de sortie de l'ensemble des locaux mis à disposition pour l'installation de base-vie.
- de fournir et d'installer pendant toute la durée du chantier et pour l'ensemble des lots le mobilier nécessaire et en quantité suffisante (casiers, tables, chaises, ...).
- de fournir en quantité suffisante l'ensemble des consommables minimums nécessaires à l'utilisation de la base-vie.
- de réaliser l'entretien régulier de l'ensemble des locaux mis à disposition pour l'installation de base-vie.

Localisation : Lycée

2.4 PROTECTIONS ET BALISAGE

Les entrepreneurs doivent, pendant toute la durée du chantier, l'ensemble des signalétiques et balisages nécessaires du chantier et que pourront leur demander le coordonnateur SPS, le maître d'œuvre ou le maître d'ouvrage pour garantir la sécurité des compagnons et des tiers.

Cette prestation comprend notamment :

- La signalétique d'accès aux locaux base vie et salle de réunions ;
- La signalétique d'accès aux sanitaires accessibles aux personnels de chantier ;
- La signalisation d'interdiction de fumer dans les locaux ;
- La signalétique d'interdiction d'accès au chantier par le public ;
- Les protections et barrières pour l'aménagement d'une zone de déchargement et stockage des matériaux utiles au chantier ;
- Les protections et barrières pour délimitation d'une zone de stockage de gravats conditionnés en attente d'enlèvement ;
- Les protections et barrières pour délimitation des zones chantier.

Conditions particulières :

- Au niveau de l'aire de stockage de matériaux et de déchets l'entrepreneur doit prévoir la protection des sols.

Concerne : Les zones de manoeuvre et de stockage des matériaux et des déchets

Maîtrise d'OUVrage	Objet et lieu de l'opération	Titre du document	date	26.03.21
LYCEE CHAPTAL 45 Bd des Batignolles 75 008- PARIS	REFECTION DU LOCAL PLONGE 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	C.C.T.P	Phase	DCE
			08 / 051	



2.5 BACHAGE, NETTOYAGE QUOTIDIEN DE CHANTIER

Les entrepreneurs doivent maintenir le chantier et ses abords dans un état de propreté satisfaisant de façon quotidienne tout au long du chantier. Cela consiste en (liste non exhaustive) :

- A bâcher l'ensemble de la zone de chantier, ses abords et le cheminement d'approvisionnement
- Nettoyage des zones de travaux ;
- Repli du matériel type outillage etc... ;
- Balayage et aspiration des poussières et gravats ;
- Emballages et autres déchets conditionnés directement ;
- Locaux du personnel maintenus en état de propreté permanent.

Conditions particulières :

- Lorsque les remarques concernant la mauvaise tenue / l'état de saleté du chantier ne sont pas levées d'une réunion à l'autre des pénalités sont appliquées.

Concerne : Les zones de chantier, cheminement et ses installations

2.6 ECHAFAUDAGE ROULANT

Les titulaires du marché devront, **pour l'ensemble des ouvrages**, prévoir tous les échafaudages et moyens de protection nécessaires pour réaliser les travaux dans des conditions normales et sécurisées. Tous les frais de location, double transport, déploiement et modification sont compris dans l'offre et ne pourront donner lieu à aucune réclamation.

Localisation : Pour l'ensemble des ouvrages

2.7 EVACUATION ET MISE EN DECHARGE DES GRAVOIS

Sur le chantier, les déchets doivent être séparés suivant leur nature afin d'être dirigés vers les centres de stockage ou les centres de traitement appropriés.

Pour les gravais contenant du plomb, utiliser des sacs étanches ou des bidons fermés, avec un étiquetage indiquant l'origine, le nom du maître d'ouvrage et la nature des déchets (exemples : poussières de peintures et de plâtre contenant du plomb, équipements de protection individuelle souillés par le plomb). Les stocker dans une zone inaccessible au public.

2.8 REPLI DES INSTALLATIONS ET NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER

En fin de chantier, après réception des ouvrages l'entrepreneur procède au repli de ses installations de chantier et au nettoyage final comprenant :

- Nettoyage des 2 faces des oculi et vitrages ;
- Balayage, aspiration et nettoyage à la serpillère des locaux et espaces environnants ;
- Finitions irréprochables (sans défauts, tâches, dégradations...) ;

Maîtrise d'OUVrage	Objet et lieu de l'opération	Titre du document	date	26.03.21
LYCEE CHAPTAL 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	REFECTION DU LOCAL PLONGE 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	C.C.T.P	Phase	DCE
			09 / 051	



- Repli des installations de chantier et des échafaudages ;
- Nettoyage des sols extérieurs ;
- Etc...

Conditions particulières :

- Le maître d'ouvrage fera intervenir aux frais du titulaire du marché une entreprise de nettoyage spécialisée dans le cas où il n'aurait pas obtenu satisfaction que ce soit pendant ou en fin de chantier.

Localisation : Pour les zones de chantier et installations + abords

Maîtrise d'OUVrage	Objet et lieu de l'opération	Titre du document	date	26.03.21
LYCEE CHAPTAL 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	REFECTION DU LOCAL PLONGE 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	C.C.T.P	Phase	DCE
				010 / 051



3 CE 3 : DISPOSITION GENERALES

3.1 LIMITE DE PRESTATIONS

3.1.1 MATERIEL FAISANT L'OBJET D'UNE SOUS-TRAITANCE

La fourniture comprendra, outre le matériel dû par le titulaire du présent lot, tous les renseignements par notice, cahier, schéma, etc, concernant leur raccordement depuis les attentes laissées au droit ou à proximité de chaque appareil par les entreprises spécialisées.

Le raccordement est assuré par, ou sous, la responsabilité de l'entreprise titulaire du présent lot.

Les notices, cahiers ou schémas seront remis au Maître de l'Ouvrage lors de la réception des installations.

3.1.2 TOUS LES AUTRES APPAREILS

La fourniture comprendra, outre le matériel installé et en ordre de marche, les raccordements (électricité, eau froide, eau chaude, évacuation d'eau, sur buse d'extraction, etc.) sur les attentes laissées au droit ou à proximité de chaque appareil par les entreprises spécialisées.

L'entreprise devra communiquer la nature de ses besoins en fonction des matériels retenus.

Par conséquent, l'entrepreneur devra respecter impérativement les travaux demandés. Toute modification pour quelque raison que ce soit, qui serait éventuellement formulée, sera exécutée aux frais du titulaire du lot mentionné.

Dans le cas où une modification, même partielle, serait envisagée, elle devra avant toute exécution, faire l'objet d'un accord préalable du Maître de l'Ouvrage, de son représentant, ou du Maître d'œuvre.

3.1.3 ELECTRICITE

3.1.3.1 Alimentation, protection, raccordement

L'entreprise spécialisée « ELECTRICITE » fournira et installera toutes les alimentations « FORCE » et « LUMIERE » telles que définies et positionnées selon les demandes figurant sur les plans.

Ces alimentations seront laissées en attente soit :

- sur prise de courant
- sur boîte de raccordement
- sur combiné ou discontacteur
- par câble sortant du sol, avec trois mètres minimum de libre

Maîtrise d'OUVrage	Objet et lieu de l'opération	Titre du document	date	26.03.21
LYCEE CHAPTAL 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	REFECTION DU LOCAL PLONGE 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	C.C.T.P	Phase	DCE
			011 / 051	



Des lignes seront prévues dans le tableau général. En aucun cas ces protections doivent être considérées comme protections des machines.

L'entreprise spécialisée « ELECTRICITE » fournira des fiches males (suivant type de prises) en vue d'équiper les cordons de chaque appareil.

L'entrepreneur devra vérifier les prestations demandées à l'entreprise d' « ELECTRICITE »

Le prestataire du présent lot aura à sa charge le raccordement et la mise à la terre de toutes les masses métalliques accessibles des différents appareils à partir des attentes laissées par l'entreprise d' « ELECTRICITE ».

L'entrepreneur exécutera particulièrement les liaisons équipotentielles supplémentaires nécessaires à la protection contre les contacts directs. Ces installations seront réalisées conformément aux règles d'art et à la réglementation en vigueur.

Pour tous les matériels autres que mécanique :

Le raccordement complet des appareils décrits sera à la charge de l'entrepreneur titulaire du présent lot et comprendra d'une part la fourniture et l'installation de (ou des) armoire(s) spécifique(s) au dit matériel équipé et, d'autre part, toute la distribution électrique depuis les attentes laissées par l'entreprise « ELECTRICITE » jusqu'aux appareils, raccordement compris.

La(ou les) armoire(s) alimentée(s) suivant les prestations énumérées (voir ci dessus les limites des prestations) sera (ou seront) conforme(s) aux Normes UTE et comprendra(ont) les éléments suivants :

- 1 disjoncteur différentiel
- la protection, la coupure et le départ de chaque ligne de chaque ligne
- la production et la protection du circuit de commande 24 volts (sauf si intégrée aux appareils)
- les organes de télécommande, de coupure
- un coup de poing d'arrêt d'urgence condamnant l'alimentation générale du fourneau ou groupe de matériel en cas de nécessité
- Les commandes et signalisations, sur tous les appareils formant le (ou les) fourneau(x) seront en 24 volts maximum.

Matériel mécanique :

L'entreprise titulaire du présent lot aura à sa charge la fourniture des protections de chaque appareil, qui seront :

- soit incorporées dans l'appareil même,
- soit à proximité de l'appareil.

Le raccordement complet entre l'attente laissée par l'entreprise d' « ELECTRICITE » et la protection de l'appareil, ainsi que le raccordement entre la protection et l'appareil sont à la charge du présent lot.

Maîtrise d'OUVrage	Objet et lieu de l'opération	Titre du document	date	26.03.21
LYCEE CHAPTAL 45 Bd des Batignolles 75 008- PARIS	REFECTION DU LOCAL PLONGE 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	C.C.T.P	Phase	DCE
			012 / 051	



3.1.3.2 Tension et voltage :

La tension disponible en attente auprès des équipements sera en Triphasé + Neutre + Terre (380/2220V) ou Monophasé + Terre (220V) en fonction du type d'équipement.

L'entrepreneur sera tenu de s'informer auprès de l'entreprise d' « ELECTRICITE » du régime de neutre de l'installation, afin de prendre toutes les mesures concernant le choix des appareils de protection nécessaire à ces équipements. Dans tous les cas, l'entrepreneur sera tenu de respecter la réglementation en vigueur (NF15.100) pour le choix des protections, calibre des appareils et section des câbles.

3.1.4 PLOMBERIE

3.1.4.1 Raccordement

L'entreprise spécialisée « PLOMBERIE » fournira et installera toutes les installations en eau froide, eau chaude, et les évacuations, telles que définies et positionnées suivant les demandes figurant sur les plans techniques.

Toutes ces alimentations seront munies de robinets d'arrêt situés à une hauteur définie par l'entreprise titulaire du présent lot, qui aura à sa charge le raccordement de tous ses appareils depuis l'appareil lui-même jusqu'à l'attente laissée par l'entreprise « PLOMBERIE »

Dans la fourniture des plonges, bacs sur table ou matériel nécessitant une alimentation en eau, le titulaire du présent lot devra les robinetteries, siphons sur bacs, et en général, tous les appareillages et accessoires, nécessaires à l'alimentation ou à l'évacuation de l'eau.

Pour le raccordement des évacuations, il devra le calfeutrement des attentes en fonte nécessaire à l'étanchéité de ses propres tuyauteries raccordées sur les attentes laissées par l'entreprise « PLOMBERIE »

IMPORTANT : Dans le cas ou un appareil fourni par le titulaire du présent lot nécessite une alimentation traitée (four mixte, cuiseur, machine à laver, etc), le raccordement sera à la charge du titulaire de ce lot, le traitement étant à la charge du lot « PLOMBERIE ».

3.1.4.2 Nature de l'eau

- Eau froide : de ville
 - TH et pression : voir prescription lots techniques
- Eau chaude
 - TH et température moyenne : voir prescriptions lots techniques

3.1.4.3 Nature du Gaz

Sans objet

3.1.4.4 Vapeur

Sans objet.

Maîtrise d'Ouvrage	Objet et lieu de l'opération	Titre du document	date	26.03.21
LYCEE CHAPTAL 45 Bd des Batignolles 75 008- PARIS	REFECTION DU LOCAL PLONGE 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	C.C.T.P	Phase	DCE
			013 / 051	



3.1.5 MAÇONNERIE - SOCLE

Les murs, murets, guichets, passages et socles sont définis dimensionnellement sur les plans et ne pourront en aucun cas subir des modifications.

Néanmoins, le titulaire du présent lot devra avant toute exécution en atelier, vérifier les côtes sur le chantier.

Il devra aussi, le cas échéant, signaler au maître d'œuvre toute anomalie ou présence d'obstacle divers (tel que tuyauteries) qui ne seraient pas figurées sur les plans et qui risqueraient d'entraver la mise en place du matériel qu'il doit installer.

Le présent lot fournira les caniveaux de sol et uniquement ceux-ci. Les siphons de sol sont fournis par le lot « PLOMBERIE »

3.1.6 CANIVEAUX – SIPHON DE SOL – SEPARATEUR A FECULE

SANS OBJET

3.1.7 VENTILATION :

SANS OBJET

3.2 NORMES ET REGLEMENTATIONS

L'entrepreneur consulté devra tenir compte des impératifs suivants :

- le présent cahier intitulé Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P),
- le quantitatif,
- les documents,
- les normes,
- les règlements divers dont l'énumération ci après n'est pas limitative :
 - la réglementation nationale concernant l'équipement technique des bâtiments (réunie par le C.O.S.T.I.C. dans un recueil appelé " Règlements techniques et aérauliques "),
 - aux cahiers de charges des documents techniques unifiés (D.T.U.),
 - les règlements de protection des travailleurs, décret du 14.11.1962 et additifs,
 - à la brochure n° 1078 englobant les décrets, arrêtés, circulaires, notes, et fiches techniques pour la protection des travailleurs contre les courants,
 - aux textes officiels relatifs à la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques correspondant à la norme NFC 15.100 et ses additifs incorporés,
 - le décret n°77 1321 du 29 novembre 1977, fixant les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure,
 - aux règles techniques éditées par l'Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurance contre l'incendie,

Maîtrise d'OUVrage	Objet et lieu de l'opération	Titre du document	date	26.03.21
LYCEE CHAPTAL 45 Bd des Batignolles 75 008- PARIS	REFECTION DU LOCAL PLONGE 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	C.C.T.P	Phase	DCE
			014 / 051	



- la norme NF P 41 201 "code des conditions minimales d'exécution des travaux de plomberie",
- le D.T.U. 60.1 et additifs n°1 à 5 "travaux et plomberie - sanitaire",
- la norme NF A 51 120 "tubes ronds en cuivre à braser par capillarité",
- aux normes NF C 15 100 et U.T.E. C 15 201 concernant les installations électriques des grandes cuisines,
- la circulaire du U.T.E. n° 42/72 du 21 décembre 1972, vérifications aux installations électriques,
- aux dispositions générales de sécurité contre l'incendie (arrêtés du 25 juin 1980 et 21 juin 1982),
- circulaire du 3 mars 1982 concernant le désenflammée et les systèmes d'alarme,
- à la loi n° 64.1245 du 16 décembre 1964, au décret du 23 février 1973 et aux arrêtés du 13 mai 1975, concernant le rejet des eaux, ainsi que les règlements locaux,
- la brochure n°1331 englobant les lois, décrets, arrêtés et circulaires relatifs aux appareils à pression de vapeur,
- air comprimé, gaz, compresseurs frigorifiques - la brochure englobant lois, décrets, arrêtés, circulaires et instructions relatifs aux appareils à pression de gaz, la circulaire n° 146 du Ministère des Affaires Sociales du 21 mars 1966,
- le règlement sanitaire départemental, sur l'hygiène et la sécurité en cuisine,
- arrêté du 12 février 1975 concernant les matériaux pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires,
- décret n° 73 138 du 12 février 1973 et arrêté du 27 octobre 1975 modifiés par l'arrêté du 21 décembre 1979 concernant les produits de nettoyage autorisés pour le matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires,
- arrêté du 3 mars 1981 relatif aux normes sanitaires auxquelles doivent satisfaire les établissements de transformations de produits à base de viande et déterminant les conditions de l'inspection sanitaire de ces établissements,
- note de service DGAL/SVHA n°8029 du 1er mars 1990 relative au déconditionnement de préparations culinaires en restauration, complète et précise les arrêtés du 26 juin 1974 et du 26 septembre 1980,
- directive 93/43/CEE du 14 juin 1993 relative à l'hygiène des denrées alimentaires,
- arrêté ministériel du 9 mai 1995 réglementant l'hygiène des aliments remis directement au consommateur,
- arrêté du 09 mai 1995 fixant les conditions d'hygiènes applicables dans les établissements de restauration commerciale,
- les textes législatifs et réglementaires concernant la sécurité et l'hygiène sur les chantiers,
- aux dispositions du code du travail - hygiène, sécurité et conditions de travail (article L231.1 à L.241.11), hygiène (articles R.231.1 à R.232.51), sécurité (articles R.233.1 à R.233.107 et R.235.107 à R.235.1 à R.235.10),
- respect du Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé de l'opération et présentation des permis feu, s'il y a lieu, par ailleurs tous les matériaux employés devront être couverts par le S.T.A.C., avoir l'agrément

Maîtrise d'OUVrage	Objet et lieu de l'opération	Titre du document	date	26.03.21
LYCEE CHAPTAL 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	REFECTION DU LOCAL PLONGE 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	C.C.T.P	Phase	DCE
			015 / 051	



et être mis en œuvre conformément aux prescriptions de l'avis technique du C.S.T.B.,

- les textes législatifs, règlements et normes complétant ou modifiant les documents susvisés et qui entreront en vigueur avant la date du lancement de la consultation,
- Directives 93/43/CEE du 14 juin 1993 : relative à l'hygiène des denrées alimentaires
- Norme NFC 15100 de mai 1991 : Installation électrique de basse tension.
- Norme UTE C 15201 de juin 1980 : Guide pour les installations électriques de grandes cuisines.
- Norme NF EN 60-335 et les additifs applicables depuis le 1er janvier 1995 : Sécurité électrique des appareils électrodomestiques et analogues : généralités.
- Norme EN 203 applicable à partir du 1er janvier 1996 : Règles de sécurité des appareils de grandes cuisines utilisant des combustibles gazeux.
- Norme NF EN 292 et additifs : Sécurité des appareils présentant un risque d'accident mécanique : principes généraux de construction des machines.
- Norme EN 294 : Sécurité des appareils présentant un risque d'accident mécanique : Protection des membres supérieurs : Distances de sécurité.
- Norme EN 563 : Sécurité des appareils : températures des surfaces tangibles : températures limites des surfaces chaudes.
- Norme NF U 60-010 et additifs : Règles de construction pour assurer l'hygiène à l'utilisation du matériel agro-alimentaire.
- Norme NF EN 3781 : Règles de sécurité des installations frigorifiques.
- Norme NF D 40 001 : Matériel de restauration collective (cellules de refroidissement, appareils de remise en température,...)
- NORME NF D 74 021 : Matériel de restauration collective (meubles frigorifiques de conservation)
- etc... liste non exhaustive.
- L'entrepreneur se conformera aux règles de construction du 14 juin 1969 et ses annexes.
- Les travaux seront exécutés selon la normalisation française publiée dans le R.E.E.F. et les D.T.U. et plus particulièrement suivant les prescriptions des Services Municipaux et des Compagnies Distributrices des différents fluides.
- Les installations seront livrées complètes, testées, en parfait état de fonctionnement et conformes aux réglementations relevant des techniques mises en œuvre pour l'exécution du présent projet, annexes et additifs compris.

Maîtrise d'OUVrage	Objet et lieu de l'opération	Titre du document	date	26.03.21
LYCEE CHAPTAL 45 Bd des Batignolles 75 008- PARIS	REFECTION DU LOCAL PLONGE 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	C.C.T.P	Phase	DCE
				016 / 051



4 CE 4 : CONDITIONS D'EXECUTION

4.1 LIAISONS AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT

4.1.1 LOT - GROS ŒUVRE - cloisonnement

Travaux à la charge du lot 1 "TCE" :

- les parois verticales
- les réservations demandées en temps utile
- les socles maçonnés

Travaux à la charge des lots "Equipements de cuisine" :

- fourniture des plans de réservations, socles maçonnés...
- contrôle des réservations (toutes réservations non demandées en temps utile seront à la charge du lot cuisine).
- fixations et percements éventuels des murs non porteurs pour des équipements de cuisine

4.1.2 LOT - COURANT FORT

Travaux à la charge du lot 1 "TCE" :

- Fourniture, pose des câbles d'alimentation au droit de chaque appareil cuisine et prises de courant (distribution secondaire) avec protection individuelle en tête.

Travaux à la charge des lots "Equipements de cuisine" :

- Raccordement des équipements fournis au titre du présent lot, à partir des attentes fournies par le lot électricité.
- Transmission des bilans de puissances, des plans d'implantation du matériel et des plans de réservations.
- Contrôle des réservations (toutes réservations non demandées en temps utile seront à la charge du lot cuisine).

4.1.3 LOT - COURANT FAIBLE

Travaux à la charge du lot 1 "TCE" :

- Fourniture, pose des câbles d'alimentation de chaque appareil selon le bordereau de fluides du lot Equipements de cuisine.
- Prise en compte des demandes de l'exploitant.

Travaux à la charge des lots "Equipements de cuisine" :

- Contrôle des réservations (toutes réservations non demandées en temps utile seront à la charge du lot cuisine).

Maîtrise d'OUVrage	Objet et lieu de l'opération	Titre du document	date	26.03.21
LYCEE CHAPTAL 45 Bd des Batignolles 75 008- PARIS	REFECTION DU LOCAL PLONGE 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	C.C.T.P	Phase	DCE
			017 / 051	



5 CE 5 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES

5.1 PLOMBERIE EAU CHAUDE – EAU FROIDE

Les conditions d'exécution seront conformes aux normes éditées par l'AFNOR. Pour les canalisations d'eau, les calculs des débits et des diamètres appropriés pour les canalisations d'eau seront conformes aux spécifications des normes NF X 08 100.

Les canalisations seront repérées à l'aide de bagues suivant les couleurs conventionnelles précisées par les Normes en vigueur.

Pour chaque appareil nécessitant une pression d'eau contrôlée, le détendeur dû par le titulaire du lot qui fournit l'appareil concerné.

5.1.1 CANALISATIONS

5.1.1.1 Nature des tuyauteries :

Les tuyauteries d'eau froide et d'eau chaude seront exécutées en tube acier galvanisé et assemblées par raccords fonte malléable galvanisé, ou en tube cuivre. Des raccords démontables seront judicieusement placés afin de permettre tous démontages ou modifications ultérieurs éventuels.

5.1.1.2 Calorifugeage :

Les tuyauteries d'eau froide exposées aux risques de condensation seront calorifugées et protégées par une gaine en matière plastique. Ce calorifugeage sera principalement prévu sur les canalisations empruntant les faux plafonds, les coffres, les gaines, etc.

5.1.2 ROBINETTERIE

5.1.2.1 Robinetterie d'arrêt

En règle générale :

- Les robinets de purge sont prévus :
 - en parcours des réseaux généraux
 - au pied des colonnes montantes
- les robinets d'arrêt sans purge seront prévus :
 - sur l'alimentation de chaque robinet de puisage
 - à chaque piquage sur colonne montante
 - aux emplacements indiqués sur les plans du présent lot

NOTA :

Les robinets d'arrêt sans purge seront toujours placés au même étage que le ou les appareils desservis.

Maîtrise d'Ouvrage	Objet et lieu de l'opération	Titre du document	date	26.03.21
LYCEE CHAPTAL 45 Bd des Batignolles 75 008- PARIS	REFECTION DU LOCAL PLONGE 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	C.C.T.P	Phase	DCE
			018 / 051	



5.1.2.2 Robinetterie de puisage :

La robinetterie de puisage sera avec tête de type « **¼ de tour** », série lourde à grande chambre de mélange, **type « CHAVONNET » grande cuisine ou similaire**.

Le diamètre des robinets ou batteries mélangeuses alimentant les différents appareils seront appropriés aux capacités desservies, soit :

- 15/21 jusqu'à 150 litres de capacité
- 20/27 au-delà

5.1.3 FIXATIONS

5.1.3.1 Robinetterie :

Lors de la fixation d'une robinetterie sur une partie plane d'un appareil, ce dernier recevra un renforcement par platine soudée.

5.1.3.2 Canalisations :

Dans tous les cas, les circuits de distribution, soit dans les appareils, soit muraux, seront maintenus tous les mètres à l'aide de fixations traitées contre la corrosion.

5.1.4 TRAITEMENT DE L'EAU

Le traitement de l'eau sera de 7[°]TH et à la charge du présent lot.

5.1.5 ECOULEMENT - VIDANGE

La fourniture de cuvette de caniveau à grille ou de siphon de sol (inox) est due par le titulaire du lot équipement de cuisine (dimensions et nombre suivant plan).

Leur installation est due par les titulaires des lots étanchéité et carrelage.

5.2 ELECTRICITE

Les présentes règles ont pour l'objet de définir les conditions dans lesquelles les installations auxquelles elles sont applicables doivent être établies et maintenues.

Les installations assureront à tout moment la sécurité des personnes, la conservation des choses, ainsi que toutes les protections nécessaires pour éviter de provoquer des troubles dans le fonctionnement général du réseau.

Ci après sont énoncées les principales règles du Cahier de Normalisation française C.15.100.

Cette liste n'est pas limitative.

Maîtrise d'OUVrage	Objet et lieu de l'opération	Titre du document	date	26.03.21
LYCEE CHAPTAL 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	REFECTION DU LOCAL PLONGE 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	C.C.T.P	Phase	DCE
				019 / 051



5.2.1 CONDITIONS D'INSTALLATION

Les conditions d'installation devront tenir compte des influences extérieures et des caractéristiques des matériels installés (tableau I de la NF C.15201 et tableau 51A, chapitre 32 et section 522 de la NF C 15.100) notamment :

- température ambiante : AA 4 (-5 + 40°C)
- chambre froide négative : AA 2 (-40 + 5°C)
- eau : de 0,00 à 1,10 m du sol : AD 5 jets d'eau
 de 1,10 à 2,00 m du sol : AD 4 projections d'eau
 au dessus de 2,00 m du sol : AD 3 aspersion d'eau
- corps solides : AE 2 petits objets
- corrosion : AF 3 intermittente ou accidentelle
- chocs : de 0,00 à 2,00 m du sol : AG 2 moyens
 au dessus de 2,00 m du sol : AG 1 faible
- compétences des personnes : BA 1 ordinaire
- résistances du corps : BB 3 faible
- contact avec la terre : BC 3 fréquents
- évacuation des personnes : BD 1 normale
- matières traitées : BE 4 risques de contamination

5.2.2 PROTECTION CONTRE LE FEU ET DANGER D'INCENDIE :

Les équipements devront correspondre à la classification relative aux locaux comportant des risques d'incendie. Les équipements seront donc de type non propagateurs de la flamme : En cas d'incendie, ils peuvent être détruits mais ne sont pas susceptibles de propager le feu au de la de la zone de combustion. Concernant les locaux situés dans la zone dite « recevant du public », les équipements seront du type résistant au feu, afin d'assurer leur service en cas d'incendie pendant un certain temps. Une attention particulière est attirée sur la réalisation des connexions qui ne doivent pas se desserrer ni être la source d'échauffement exagéré.

Les matériels devront répondre aux degrés de protection minimum suivants :

- matériel situé de 0,00 à 1,10 m du sol : IP 259
- matériel situé de 1,10 à 2,00 m du sol : IP 245
- matériel situé au-dessus de 2,00 du sol : IP 231

Les canalisations à mettre en œuvre seront les suivantes :

- câble R 12 N, R 2 V, H 07 RNF

Les conduits à mettre en œuvre seront les suivants :

- ICO, IRO, ICD, ICT en montage étanche

Maîtrise d'Ouvrage	Objet et lieu de l'opération	Titre du document	date	26.03.21
LYCEE CHAPTAL 45 Bd des Batignolles 75 008- PARIS	REFECTION DU LOCAL PLONGE 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	C.C.T.P	Phase	DCE
			020 / 051	

**NOTA :**

Les canalisations préfabriquées sont admises si elles sont situées à au moins 2,00 au-dessus du sol et si elles présentent au moins le degré de protection IP 231.

5.2.3 LA COMMANDE ET LA PROTECTION DES APPAREILS DE CUISSON

La commande et la protection des appareils de cuisson seront réalisées :

5.2.3.1 Dans l'armoire générale cuisine (lot électricité) :

Les protections seront choisies en fonction des équipements à protéger.

Les commandes seront réalisées en 24 volts à partir d'un transformateur de télécommande, chaque commande sera amenée auprès de l'équipement avec l'alimentation puissance (sauf si intégrées à l'équipement).

Les alimentations « puissance » et « télécommande » sont à la charge de l'entrepreneur du lot « ELECTRICITE ».

5.2.3.2 Sur les appareils de cuisson :

Les protections et les commandes des appareils de cuisson seront incorporées au matériel.

Les commandes seront réalisées en 24 volts à partir d'un transformateur de sécurité installé dans l'appareil de cuisson.

Seules les alimentations « puissance » sont à la charge de l'entrepreneur du lot « ELECTRICITE ».

5.2.4 INSTALLATION

Voisinage de canalisations électriques avec d'autres canalisations :

Dans les cas de voisinage de canalisations électriques avec d'autres canalisations, électriques ou non, les canalisations devront être disposées de façon à ménager une distance d'au moins 30 mm entre les surfaces extérieures.

Les canalisations électriques placées parallèlement à des canalisations pouvant donner lieu à des condensations telles que les canalisations de vapeur d'eau, écoulement, etc..., ne devront pas être posées au-dessous de celles –ci.

Les canalisations électriques, à l'exception des circuits d'éclairage des points de cuisson, doivent se trouver au moins à 0,50 m des conduits d'évacuation ou autres dispositifs de captation d'air vicié, de buées et de vapeur grasse.

NOTA :

Les prises de courant sont interdites à moins de 1,10 m de hauteur au-dessus du sol.

5.2.5 APPAREILLAGE

Maîtrise d'OUVrage	Objet et lieu de l'opération	Titre du document	date	26.03.21
LYCEE CHAPTAL 45 Bd des Batignolles 75 008- PARIS	REFECTION DU LOCAL PLONGE 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	C.C.T.P	Phase	DCE
				021 / 051



Le présent chapitre précise les conditions d'installation de l'appareillage électrique et notamment :

- des appareils de coupure et de commande
- des appareils de protection des circuits
- des appareils de connexion
- des prises de courant
- des appareils en tableaux et coffret de manœuvre
- les appareils devront être choisis conformément aux Normes et aux conditions d'installation

5.2.6 PROTECTION DES CANALISATIONS A LEUR ENTREE DANS LES APPAREILS

Dans tous les cas ou les présentes règles prescrivant la protection contre les contraintes mécaniques des canalisations s'appliquent, cette protection devra être assurée jusqu'à et y compris leur pénétration dans les appareils.

NOTA :

Une attention toute particulière sera portée sur les presse-étoupe à écrasement destinés à assurer l'étanchéité parfaite des appareils.

5.2.7 DISPOSITIFS DE COUPURE ET DE COMMANDE

Chaque appareil fonctionnant à l'électricité comprendra un dispositif de coupure et de commande de l'appareil.

Ce dispositif n'exclut pas l'appareillage de protection situé en bout de ligne, dans l'armoire générale.

Ce dispositif sera de préférence de type étanche, télémécanique et de construction européenne (Norme NF)

5.2.8 DISPOSITIF DE PROTECTION

Chaque appareil comportant au minimum un moteur sera muni d'une protection du ou des moteurs par relais de protection thermique et déclenchement différentiel sur coupure de phase.

Ce dispositif pourra être incorporé à l'appareil à protéger, ou être placé dans une armoire étanche située à proximité.

5.2.9 APPAREIL DECONNECTE OU DEPLACE OCCASIONNELLEMENT

Pour assurer la liaison entre la canalisation fixe et la canalisation mobile de l'appareil, sous réserve que les connexions ne soient pas soumises à des efforts de traction, les boîtes utilisées seront de type étanche IP255 minimum.

5.2.10 APPAREIL DECONNECTE OU DEPLACE FREQUEMMENT (MOBILE)

Maîtrise d'OUVrage	Objet et lieu de l'opération	Titre du document	date	26.03.21
LYCEE CHAPTAL 45 Bd des Batignolles 75 008- PARIS	REFECTION DU LOCAL PLONGE 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	C.C.T.P	Phase	DCE
			022 / 051	



La connexion sera assurée par une prise de courant

5.2.11 PRISE DE COURANT

Les prises de courant nécessaires au matériel dit « mobile » seront du type étanche IP 245 minimum, tension et intensité en fonction de l'équipement. Dans tous les cas, les socles comporteront une prise de terre.

5.2.12 TABLEAUX, COFFRETS, PUPITRES

Le matériel correspondra aux degrés de protection minimum suivants :

- tableaux, pupitres dans la cuisine : degré IP 259
- coffret fixé au mur 0,00 à 1,10 m du sol : degré IP 259
- coffret fixé au mur 1,10 à 2,00 m du sol : degré IP 245

Ce matériel devra être disposé de façon à permettre facilement et sans danger leur manœuvre, leur visite et leur entretien, et de vérifier dans les mêmes conditions le bon état et la disposition de leurs connexions et leur serrage éventuellement.

Les conducteurs devront présenter entre eux et par rapport aux objets avoisinants, les isollements et les espacements suffisants afin d'éviter tout danger.

5.2.13 RESISTANCES, THERMOPLONGEURS, BORNES DE RACCORDEMENT – PLAQUES

Ce poste concerne principalement les différentes techniques mises en œuvre dans la conception du matériel chauffant. Les références de conception sont imposées par la Norme française C79.600, rectifiée et complétée par la NFC 79.651.

Il est à noter que tous les appareils à moteur comporteront une protection par disjoncteur incorporé (essoreuse, épilucheuse, batteur, etc.)

5.2.14 PROTECTION DES PERSONNES

La protection des personnes contre les dangers présentés par les installations électriques revêt deux aspects :

- la protection contre les contacts directs
- la protection contre les contacts indirects

Les mesures de protection contre les contacts directs sont essentiellement des mesures préventives consistant à mettre hors de portée des personnes, les parties actives des équipements.

Toutes les parties actives des équipements électriques devront comporter une protection contre les contacts directs (NF C 15.100).

5.2.15 PROTECTION CONTRE LES CONTACTS INDIRECTS

Il y a lieu de prendre des mesures de protection contre les contacts indirects lorsque des personnes sont susceptibles d'entrer en contact simultanément avec une masse et un

Maîtrise d'OUVrage	Objet et lieu de l'opération	Titre du document	date	26.03.21
LYCEE CHAPTAL 45 Bd des Batignolles 75 008- PARIS	REFECTION DU LOCAL PLONGE 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	C.C.T.P	Phase	DCE
			023 / 051	



objet conducteur entre lesquels peut apparaître une différence de potentiel dangereuse.

Mesures de protection contre les contacts indirects :

- séparation de sécurité des circuits
- emploi de matériel de classe II
- inaccessibilité des masses et des éléments conducteurs
- isolation des éléments conducteurs suppression des liaisons des éléments conducteur avec la terre
- emploi de dispositif de coupure automatique différentiel
- mise au neutre des masses et emploi d'un dispositif de coupure automatique
- emploi d'une très basse tension de sécurité

Si les circuits de commande sont alimentés en TBT, un des pôles du circuit secondaire est relié à la terre. Le pôle non relié à la terre est protégé contre les surintensités. Lorsque les circuits de commande sont alimentés sous la tension de fonctionnement, les axes des boutons de commande doivent être séparés des parties accessibles par une double isolation ou une isolation accessible. Le dispositif de sectionnement de chaque circuit terminal devra également sectionner les conducteurs du circuit de commande. Les circuits de commande des appareils mécaniques devront être alimentés par l'intermédiaire de transformateurs à 2 enroulements. (schéma TN.B).

Maîtrise d'OUVrage	Objet et lieu de l'opération	Titre du document	date	26.03.21
LYCEE CHAPTAL 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	REFECTION DU LOCAL PLONGE 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	C.C.T.P	Phase	DCE
			024 / 051	



6 CE 6 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES DES EQUIPEMENTS

6.1 BACS

6.1.1 ARETES ET COINS

Les arêtes extérieures de tout matériel (table de travail, dessus de plonge, comptoirs de distribution, etc.) devront être à angles arrondies, parfaitement arasés et non tranchants, évitant lors du nettoyage ou de la manipulation de blesser le personnel.

Les arêtes intérieures des bacs, cuves, etc seront arrondies.

6.1.2 VISSERIE - BOULONNERIE

Toutes les vis et tous les boulons seront en acier inoxydable. Les têtes de vis seront parfaitement arasées pour éviter l'accumulation de graisses ou l'accrochage des chiffons.

6.2 BACS

Les bacs des tables et plonges seront en acier inoxydable 18/10 avec angles arrondis de 50 mm de rayon, fond penté et avec dossier de 100 mm sur les parties adossées rayonnées.

Les alimentations en eau chaude et en eau froide seront prévues par une robinetterie mélangeuse fixée sur la plage arrière.

Les égouttoirs nervurés ou non, auront une pente vers les bacs, ils devront être munis d'un dispositif amortisseur de bruit.

6.3 TABLES

Le dessus des tables sera en acier inoxydable 18/10 ou AISI 304(L), en 20/10 d'épaisseur avec raidisseur.

Les tables auront un dossier de 100 mm sur les parties adossées.

Le piétement sera réglable par vérin en inox.

6.4 MEUBLES DE RANGEMENT ET ELEMENTS NEUTRES

Dessus et habillages en acier inoxydable (dessus de 20/10ème de mm et habillage 10/10ème de mm minimum).

Châssis en tube carré inox 18/10 ou AISI 304(L) de section 40 x 40 x 1,5 mm minimum ou en cornière d'acier doux soudé et traité anti-corrosion.

Parois intérieures en tôle d'acier inox 18/10 ou AISI 304(L) de 15/10 ème de mm.

Plancher et étagères intérieures démontables en tôle d'acier inox de 20 /10 ème de mm.

Maîtrise d'OUVrage	Objet et lieu de l'opération	Titre du document	date	26.03.21
LYCEE CHAPTAL 45 Bd des Batignolles 75 008- PARIS	REFECTION DU LOCAL PLONGE 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	C.C.T.P	Phase	DCE
			025 / 051	



Portes pivotantes ou coulissantes comprenant une face avant en acier inoxydable et contre porte en acier inoxydable 18/10 ou AISI 304(L) de 20 /10ème de mm.

Le système de glissement devra être parfaitement souple et silencieux et permettra le démontage sans outil des portes afin de procéder au nettoyage des meubles.

De même, les étagères intérieures seront montées sur crémaillères et pourront être extraites du meuble sans difficulté.

L'ensemble sera entièrement insonorisé et monté sur pieds réglables en acier inoxydable ou en matériau de synthèse.

Les portes seront munies d'une serrure ou de pattes pour la pose d'un cadenas.

6.5 TABLETTES ET ETAGERES MURALES

Le principe de fixation des étagères sera réalisé à partir de supports fixés sur la paroi verticale. Sur ceux ci, des étagères viendront se fixer par un dispositif facilement démontable.

Ces étagères seront réalisées en acier inoxydable 18/10.

Pour augmenter la rigidité des surfaces planes, seuls des renforts métalliques seront tolérés. Un placage par panneau en latté ou en aggloméré ne sera pas accepté.

Maîtrise d'OUVrage	Objet et lieu de l'opération	Titre du document	date	26.03.21
LYCEE CHAPTAL 45 Bd des Batignolles 75 008- PARIS	REFECTION DU LOCAL PLONGE 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	C.C.T.P	Phase	DCE
				026 / 051


7 CE 7 : LISTING DES EQUIPEMENTS

REP. Plan	DESIGNATION	Unité	Exist	Neuf
LA01	Convoyeur bi corde à plateaux	Ens		Ens
LA02	Virage à 90° bi corde	1		1
LA03	Convoyeur à plateaux bi corde	1		1
LA04	Trou vide ordure amovible	2		2
LA05	Extracteur à couverts	1		1
LA06	Bac mobile	1		1
LA07	Lave mains réglementaire	2		2
LA08	Poste de lavage et de désinfection	1		1
LA09	Chariot à niveau constant	4		4
LA10	Convoyeur à cardans et mini rouleaux	1		1
LA11	Convoyeur à cardans et mini rouleaux à 90 °	1		1
LA12	Convoyeur à cardans et mini rouleaux	1		1
LA13	Machine à laver en angle	1		1
LA14	Tunnel de séchage	1		1
LA15	Table de sortie à rouleaux inox	1		1
LA16	Chariots à assiettes	3		3
LA17	Socles rouleurs	3		3
LA18	Siphons de sol	3		3
LA19	Caniveaux de sol	2		2
LA20	Etagère à casiers	1		1
LA21	Etagère à casiers sur pieds	2		2
LA22	Table de transfert	1		1

**8 CE 8 : DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS CUISINE**

Le titulaire devant composer avec une partie du convoyeur existant (convoyeur bi corde et descenseur) celui-ci devra tout mettre en œuvre pour que le système soit compatible et qu'il n'entraîne aucun désagrément pendant son fonctionnement.

Le cadencement du descenseur et de l'autre dépose se situant au rez-de-chaussée devront continuer à fonctionner de manière efficace avec le nouveau système, l'entreprise retenue aura à sa charge tous les modifications possibles à effectuer dans les armoires de ces équipements pour pouvoir avec un système efficient.

Une visite du site est vivement conseillée et le titulaire du présent lot ne pourra pas se prévaloir d'une incompatibilité de synchronisation des systèmes.

Maîtrise d'OUVrage	Objet et lieu de l'opération	Titre du document	date	26.03.21
LYCEE CHAPTAL 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	REFECTION DU LOCAL PLONGE 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	C.C.T.P	Phase	DCE
				028 / 051



Etablissement : LYCEE CHAPTAL PARIS	Repère : LA01 – 02 -03
Local : LAVERIE CENTRALE	Nombre : ENS

CONVOYEUR A PLATEAUX

Décomposition de l'équipement :

L'intervention se situe après les portes coupe feu

- 1 longueur droite émanant de la dépose du rez de chaussée de 1610 mm
- 1 longueur droite émanant du descenseur de 1150 mm
- 1 courbe à 90 °
- 1 Aiguillage déporté
- 1 longueur droite de 5300 mm
- 1 virage à 90°
- 1 longueur droite de 4100 mm

Convoyeur à plateaux 2 cordes, Cordes de qualité alimentaire et lavables

STRUCTURE :

Éléments communs : Tout inox 18/10 épaisseur de 12/10 min

- Poutraison en tôle d'acier inox austénitique
- Poulies à gorges trapézoïdales permettant un meilleur entraînement de la corde
- Entraînement direct par accouplement des poulies sur l'arbre moteur pour un meilleur rendement (poulies de Ø 180mm).
- Piètement tubulaire en acier inoxydable avec vérins de réglage en hauteur
- Assemblage des modules par emboîtement mâle / femelle et vis
- Bloc moteur intégré dans la poutre libérant le passage sous le convoyeur
- Poulies à gorges trapézoïdales limitant le patinage des cordes

Bloc moteur :

- Carénage de sécurité
- Moto réducteur graissé à vie
- Variateur de vitesse

Aiguillage :

- Moto-réducteur, Puissance 0,55 kW, 230/400 V, 50 Hz, triphasé + terre, IP 55.
- Accouplement direct des poulies d'entraînement, diamètre 180 mm, sur arbre moteur.
- Cordes de qualité alimentaire et lavables, diamètre 15 mm, haute résistance à la traction
- Accouplement direct des poulies sur arbre moteur
- Accélération automatique du premier plateau engagé

Maîtrise d'OUVrage	Objet et lieu de l'opération	Titre du document	date	26.03.21
LYCEE CHAPTAL 45 Bd des Batignolles 75 008- PARIS	REFECTION DU LOCAL PLONGE 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	C.C.T.P	Phase	DCE
			029 / 051	

**SPECIFICATIONS :**

- ▶ Protection intégrale anti-pince doigts en polypropylène à tous les enroulements de cordes
- ▶ Corde en polyuréthane de 15 mm de diamètre
- ▶ Commande marche / arrêt
- ▶ Disjoncteur et variateur de vitesse.
- ▶ Poulies à gorges trapézoïdales limitant le patinage des cordes
- ▶ Passage des plateaux dans les courbes sans à-coups grâce au différentiel de vitesse

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES :

- ▶ Barrage de hauteur OUI
- ▶ Redémarrage automatique de l'installation OUI
- ▶ Boîtier d'arrêt d'urgence en dépose OUI
- ▶ Chargeur de plateaux en fin de convoyeur OUI

RACCORDEMENT :

Alimentation Elec : TRI 400 V puissance 1,20 Kw

CONFORMITE :

- ▶ Indice de protection IP 55
- ▶ Norme de sécurité électrique
- ▶ Estampille CE en façade (directive 9368/CEE)
- ▶ Norme NF Hygiène alimentaire



Etablissement : LYCEE CHAPTAL
PARIS
Local : LAVERIE CENTRALE

Repère : LA04

Nombre : ENS

TABLETTE DE TRI

DIMENSIONS :

Longueur : 2 130

Profondeur : 330

STRUCTURE :

Plateau : Tout inox 18/10 épaisseur de 15/10 min
Bords tombés de 35 mm et contre pli
3 tampons antichocs en polyuréthane alimentaire

Fixation : Élément fixé sur la rive du convoyeur.

CONFORMITE :

- ▶ Norme d'hygiène NFU 60010 et additifs
- ▶ Norme NF Hygiène alimentaire

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Maîtrise d'OUVrage

LYCEE CHAPTAL
45 Bd des Batignolles
75 008 - PARIS

Objet et lieu de l'opération

REFECTION DU LOCAL PLONGE
45 Bd des Batignolles
75 008 - PARIS

Titre du document

C.C.T.P

date **26.03.21**

Phase **DCE**

031 / 051



Etablissement : LYCEE CHAPTAL
PARIS
Local : LAVERIE CENTRALE

Repère : LA05

Nombre : ENS

EXTRACTEUR A COUVERTS

DIMENSIONS :

Largeur : 900

Profondeur : 650

Hauteur : 315

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

- ▶ Châssis en acier inox 304, épaisseur 30/10e, mécanosoudé.
- ▶ Carénage complet, en tôle acier inox 304, épaisseur 15/10e, poli gain 220.
- ▶ Bande transporteuse en PVC qualité alimentaire munie de joncs de guidage anti-déplacement latéral et de tasseaux de hauteur 30 mm.
- ▶ Entraînement de la bande par tambour moteur en inox 304 de 0,18 kW, 240/400 V, 50 Hz triphasé + terre, IP 55.
- ▶ Tambour libre en inox 304.
- ▶ Fixation sur rives du convoyeur par piétements en acier inox 304.
- ▶ Télécommandes en 24 V ou 48 V
- ▶ Sécurité d'ouverture du capot.
 - ▶ Rideau à lamelles, antiéclaboussures en tissu de verre silicon

CONFORMITE :

- ▶ Norme de sécurité électrique
- ▶ Estampille CE en façade (directive 9368/CEE)

Maîtrise d'OUVrage

LYCEE CHAPTAL
45 Bd des Batignolles
75 008- PARIS

Objet et lieu de l'opération

REFECTION DU LOCAL PLONGE
45 Bd des Batignolles
75 008 - PARIS

Titre du document

C.C.T.P

date **26.03.21**

Phase **DCE**

032 / 051



Etablissement : LYCEE CHAPTAL
PARIS
Local : LAVERIE CENTRALE

Repère : LA06

Nombre : ENS

BAC MOBILE

DIMENSIONS :

Longueur : 810

Profondeur : 560

Hauteur : 750

Chariot de capacité 140 litres

STRUCTURE :

Bâti : Construction tout inox 18/10

Châssis en tube carré rigide 40x40 mini

Roues : De diamètre 125 mm à roulement à billes

La chape, l'axe et les roulements à billes seront en inox 18/10
ou en matériau inoxydable de synthèse

Bandage des roues non tachant

Les quatres roues seront pivotantes dont 2 avec freins

Charge maximale admissible 350 Kg

EQUIPEMENT :

- ▶ Bonde d'arrêt à levier + grille d'arrêt

CONFORMITE :

- ▶ Norme d'hygiène NFU 60010 et additifs
- ▶ Norme NF Hygiène alimentaire

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Maîtrise d'OUVrage

LYCEE CHAPTAL
45 Bd des Batignolles
75 008 - PARIS

Objet et lieu de l'opération

REFECTION DU LOCAL PLONGE
45 Bd des Batignolles
75 008 - PARIS

Titre du document

C.C.T.P

date **26.03.21**

Phase **DCE**

033 / 051



Etablissement : LYCEE CHAPTAL
PARIS
Local : LAVERIE CENTRALE

Repère : LA07

Nombre : 2

LAVE MAINS REGLEMENTAIRE

DIMENSIONS :

Longueur : 400

Profondeur : 340

Hauteur : 600

STRUCTURE :

Bâti :

Construction tout inox 18/10

Finition inox brossé

Dosseret monobloc pouvant recevoir un distributeur de savon liquide

A bords supérieur incliné

Commande par volet frontal basculant

EQUIPEMENT :

- ▶ Flexible de raccordement en inox 1/2500 mm
- ▶ Pré mélangeur EC/EF avec clapets anti retour, raccords, réglage manuel par molette
- ▶ Robinet col de cygne
- ▶ Distributeur de savon liquide de 500 ml
- ▶ Bonde et vidange en diamètre 32 mm

CONFORMITE :

- ▶ Norme d'hygiène NFU 60010 et additifs
- ▶ Norme NF Hygiène alimentaire

COMPRIIS ACCESSOIRES CI DESSOUS :

Brosse à ongles sur chaînette OUI

Poubelle murale 330 x 330 x 150 en inox 18/10 OUI



Etablissement : LYCEE CHAPTAL
PARIS
Local : LAVERIE CENTRALE

Repère : LA09
Nombre : 4

CHARIOT A NIVEAUX CONSTANT

DIMENSIONS :

Longueur : 830

Profondeur : 530

Hauteur : 970

STRUCTURE :Bâti : Construction tout inox 18/10

Roues : De diamètre 125 mm à roulement à billes
La chape, l'axe et les roulements à billes seront en inox 18/10
ou en matériau inoxydable de synthèse
Bandage des roues non tachant
Pare chocs annulaire
Les quatres roues seront pivotantes dont 2 avec freins
Charge maximale admissible 65 Kg

Conception :

Le réglage de l'empilage se fait en enlevant des ressorts
Poignée de guidage

CONFORMITE :

- ▶ Norme d'hygiène NFU 60010 et additifs
- ▶ Norme NF Hygiène alimentaire

PRESTATIONS SUPLEMENTAIRES :

Compatible pour un accrochage sur le système de déchargement de plateau du convoyeur



Etablissement : LYCEE CHAPTAL PARIS	Repère : LA10 – 11 - 12
Local : LAVERIE CENTRALE	Nombre : Ens

CONVOYEUR A CARDANS

DIMENSIONS :

Longueur : 3 500 Largeur : 640 Hauteur : 860

1 Angle à 90 °

Longueur : 1 700 Largeur : 640 Hauteur : 860

Pour transporter les casiers de vaisselle vers la laveuse

Caractéristiques principales :

Chaîne en plastique alimentaire au pas de 50 mm

Rouleaux PVC avec axe et roulement à billes inox

Pignons en plastique pour l'entraînement et le retour de la chaîne

Vitesse de défilement standard 3,5 m/mn

Panier-filtre amovible

Eléments communs :

Tout inox 18/10 épaisseur de 12/10 min

Châssis monobloc en tôle inox 304, épaisseur 12/10e , poli grain 220

Chaîne à cardans en plastique alimentaire au pas de 50 mm

Pignons en plastique pour l'entraînement et le retour de la chaîne

Poutraison en tôle d'acier inox austénitique

Poulies à gorges trapézoïdales permettant un meilleur entrainement de la

corde

Entrainement direct par accouplement des poulies sur l'arbre moteur pour

un

meilleur rendement (poulies de Ø 180mm).

Piètement tubulaire en acier inoxydable avec vérins de réglage en hauteur

Assemblage des modules par emboîtement mâle / femelle et vis

Bloc moteur :

Carénage de sécurité

Moto réducteur graissé à vie

Variateur de vitesse

SPECIFICATIONS :

- ▶ Commande marche / arrêt
- ▶ Disjoncteur

Maîtrise d'OUVrage	Objet et lieu de l'opération	Titre du document	date	26.03.21
LYCEE CHAPTAL 45 Bd des Batignolles 75 008- PARIS	REFECTION DU LOCAL PLONGE 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	C.C.T.P	Phase	DCE
			037 / 051	



RACCORDEMENT :

Alimentation Elec : TRI 400 V puissance 0,370 Kw

CONFORMITE :

- ▶ Indice de protection IP 55
- ▶ Norme de sécurité électrique
- ▶ Estampille CE en façade (directive 9368/CEE)
- ▶ Norme NF Hygiène alimentaire

Maîtrise d'OUVrage	Objet et lieu de l'opération	Titre du document	date	26.03.21
LYCEE CHAPTAL 45 Bd des Batignolles 75 008- PARIS	REFECTION DU LOCAL PLONGE 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	C.C.T.P	Phase	DCE
			038 / 051	



Etablissement : LYCEE CHAPTAL
 PARIS
 Local : LAVERIE CENTRALE

Repère : LA13 – 14
 Nombre : 1

LAVE VAISSELLE A TRANSLATION DE CASIERS

MACHINE EN ANGLE

PRODUCTION : 3 VITESSES

Vitesse 2 - conforme à la norme d'hygiène DIN 10510 **215 casiers / heure**
 Vitesse 3 - rapide 285 casiers / heure
 Vitesse 1 - lente 195 casiers / heure

Système de dérochage automatique prévue sur la machine pour supprimer le bac de prélavage

DIMENSIONS :

Largeur : 2870 + 2350 Tunnel inclus Profondeur : 795 Hauteur : 1 640

Capacité de 195 à 285 casiers de 500x500 / heure

Sens de travail droite/gauche

Fonctions de la machine :

- Pré-lavage renforcé
- 1^{er} Lavage en angle
- 2 lavage droit
- Triple rinçage
- Pompe à chaleur
- Tunnel de séchage

STRUCTURE :

Bâti : Construction tout inox 18/10 épaisseur de 15 /10 éme y compris le dos

Structure de 40x40 en inox 18/10

Plafond en pente, équipé d'une gouttière pour empêcher les gouttes de retomber sur la vaisselle propre

Face arrière de la machine, doublée et isolée par panneaux en acier inoxydable

Piètements : Piètement en inox avec embase réglable en hauteur en matériau résistant aux agressions chimiques réglables en hauteur de 150 mm mini.

Cuves : En acier inox 18/10 emboutie à angles arrondis.

Tamis filtre, rampes de lavage et de rinçage démontables sans outil et en acier inox 18/10

Maîtrise d'OUVrage

LYCEE CHAPTAL
 45 Bd des Batignolles
 75 008- PARIS

Objet et lieu de l'opération

REFECTION DU LOCAL PLONGE
 45 Bd des Batignolles
 75 008 - PARIS

Titre du document

C.C.T.P

date **26.03.21**

Phase **DCE**

039 / 051



Portes : Larges portes d'accès, y compris sur la zone de rinçage
Portes doubles assurant une isolation thermique et phonique
Système de relevage des portes compensé par des ressorts à lamelles

EQUIPEMENT :

- ▶ Châssis bas de la machine à laver protégé par tôle inox permettant une parfaite étanchéité au nettoyage à haute pression
 - ▶ Entraînement des casiers par double crémaillères latérales équipées de cliquets en acier inoxydable, y compris dans le tunnel de séchage
 - ▶ Filtres en acier inoxydable de recouvrement de chaque zone de lavage
 - ▶ Corps de pompe en acier inox 18/10 – Turbine en acier inox 18/10
 - ▶ Pompe de lavage auto vidangeable et protégées par un grand filtre
 - ▶ Sécurité mécanique des fermetures des bondes de vidange en acier inox
 - ▶ Compteur EC/EF sur la machine.
 - ▶ Rampes de lavage et de rinçage équipées de gicleurs en acier inox et démontables sans outil
 - ▶ Tableau de commande en partie haute de la machine et par touches sensibles à surface lisse.
 - ▶ Affichage digital des températures
 - ▶ 3 vitesses de passage : de 195 et 235 casiers par heure
 - ▶ Colonne d'alimentation en acier inoxydable et intégrées dans la zone de traitement
 - ▶ Ecartement entre la dernière rampe de lavage et celle de rinçage de 50 cm minimal
 - ▶ Surchauffeur pour eau à 40 °C
 - ▶ Hauteur de chargement de 850 mm
 - ▶ Hauteur de passage de 430 mm
 - ▶ Arrêt de la machine sans présence de casiers
 - ▶ Système de fonctionnement forcé en cas de panne électronique
 - ▶ Toutes les zones de la machine doivent être accessibles par une porte pour une meilleure facilité de nettoyage.
- Double système de filtres sur la cuve avec panier récupérateur en inox
Touche permettant de couper le dérochage et le prélavage pour éviter le dépôt de déchets sur les verres

RACCORDEMENT :

- ▶ Alimentation électrique en 380 V+T+N : pour raccordement sur eau froide à 40 °C : 43 Kw en TRI 380 V+T+N
- ▶ Alimentation eau froide en 20/27 avec une eau entre 8 et 13°C
- ▶ Alimentation en eau chaude en 20/27 avec une eau à 55°C
- ▶ Evacuation des eaux en diamètre 50 PVC haute température

CONFORMITE :

Maîtrise d'OUVrage	Objet et lieu de l'opération	Titre du document	date	26.03.21
LYCEE CHAPTAL 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	REFECTION DU LOCAL PLONGE 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	C.C.T.P	Phase	DCE
				040 / 051



- ▶ Norme de sécurité électrique NF EN 60 335 2-58 Indice de protection IP 257
- ▶ Norme de sécurité électrique
- ▶ Norme NF EN 60 292 et additifs : principe de construction des machines
- ▶ Norme EN 294 protection des membres supérieurs sur les machines
- ▶ Estampille CE en façade (directive 9368/CEE)
- ▶ Norme d'hygiène NFU 60010 et additifs

Maîtrise d'OUVrage	Objet et lieu de l'opération	Titre du document	date	26.03.21
LYCEE CHAPTAL 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	REFECTION DU LOCAL PLONGE 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	C.C.T.P	Phase	DCE
				041 / 051



- ▶ Norme NF Hygiène alimentaire

PRESTATIONS INCLUSES :

Système de dérochage inclus dans la machine :

- ▶ Système de dérochage automatique par 3 bras à multijets (zone supplémentaire) équipé avec

Une porte pour l'accessibilité.

- ▶ Le système est alimenté par l'apport d'eau propre fréquence et durée programmable
- ▶ Les rampes multijets sont alimentées par une pompe
- ▶ Les déchets sont évacués à l'extérieur de la machine dans un panier collecteur extractible sans arrêt de la machine

Pompe à chaleur

Le gaz réfrigérant utilisé est le R134a. Il est non nuisible pour la couche d'ozone (ODP = 0). Aucune consommation d'eau supplémentaire.

La pompe à chaleur est composée d'un condenseur récupérateur et d'un échangeur thermique

alimenté par un groupe frigorifique.

Economie d'énergie d'environ 50% par suppression et minoration des résistances de lavage et

rinçage.

Judicieusement positionnée au dessus du rinçage, pour optimiser la récupération des calories.

Limite fortement et canalise les calories rejetées par la machine.

Volet permettant la régulation de la quantité d'air aspiré dans la machine.

Volume d'air rejeté : 150 à 250 m³ / heure

Température et humidité relative de l'air rejeté env. 22°C à 50% d'UR

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Les casiers de lavage devront être compatibles avec la machine à laver et validés par le fabricant de celle-ci

20 Casiers à assiettes

20 Casiers à verres

10 Casiers à couverts avec godets

10 Casiers à objets creux



Etablissement : LYCEE CHAPTAL
 PARIS
 Local : LAVERIE CENTRALE

Repère : LA13 – 14
 Nombre : 1

TABLE DE SORTIE MACHINE

DIMENSIONS :

Longueur : 3 000 Profondeur : 600 Hauteur : 900

STRUCTURE :

- Bâti : Construction tout inox 18/10
 Fixation par boulonnerie inox
- Montants : Structure 35x35 ou Ø 40 mm mini
 En retrait de 50mm sur les côtés
 Traverse double en partie basse pour la dépose de paniers vides
 en extrémité
- Piètements : En matériau de synthèse imputrescible réglable en hauteur 150 mm mini
- Dessus : Plan supérieur en inox 18/10 épaisseur 15/10 □ mini
 Bords relevés avec pente du dessus pour l'écoulement des eaux

Le fournisseur assurera l'étanchéité entre cette table et la machine.

EQUIPEMENT :

- ▶ Partie linéaire non mécanisée avec rouleaux INOX sur l'ensemble de la table de sortie
- ▶ Les rouleaux seront indépendants de la table pour le nettoyage (4 à 5 rouleaux par éléments)
- ▶ Sécurité fin de course en bout de table

ACCESSOIRES :

- ▶ Norme d'hygiène NFU 60010 et additifs
- ▶ Norme NF en 60 292 et additifs : principe généraux de construction des machines
- ▶ Norme en 294 protection des membres supérieurs sur les machines

Maîtrise d'OUVrage	Objet et lieu de l'opération	Titre du document	date	26.03.21
LYCEE CHAPTAL 45 Bd des Batignolles 75 008- PARIS	REFECTION DU LOCAL PLONGE 45 Bd des Batignolles 75 008 - PARIS	C.C.T.P	Phase	DCE
			043 / 051	



Etablissement : LYCEE CHAPTAL
PARIS
Local : LAVERIE CENTRALE

Repère : LA16
Nombre : 3

CHARIOT PORTE ASSIETTES

DIMENSIONS :

Longueur : 950

Profondeur : 650

Hauteur : 750

Capacité de stockage de 200 assiettes

STRUCTURE :Bâti :

Construction tout inox 18/10

Châssis en tube carré rigide 40x40 mini

Séparateur anti chutes

Barre d'arrêt escamotable

Roues :

De diamètre 125 mm à roulement à billes

La chape, l'axe et les roulements à billes seront en inox 18/10

ou en matériau inoxydable de synthèse

Bandage des roues non tachant

Pare chocs annulaire

Les quatres roues seront pivotantes dont 2 avec freins

CONFORMITE :

- ▶ Norme d'hygiène NFU 60010 et additifs
- ▶ Norme NF Hygiène alimentaire

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Maîtrise d'OUVrage

LYCEE CHAPTAL
45 Bd des Batignolles
75 008 - PARIS

Objet et lieu de l'opération

REFECTION DU LOCAL PLONGE
45 Bd des Batignolles
75 008 - PARIS

Titre du document

C.C.T.Pdate **26.03.21**Phase **DCE****044 / 051**



Etablissement : LYCEE CHAPTAL
PARIS
Local : LAVERIE CENTRALE

Repère : LA17

Nombre : 3

SOCLE ROULEUR

DIMENSIONS :

Longueur : 540

Profondeur : 700

Hauteur : 900

Socle rouleur avec rampe

STRUCTURE :Bâti :

Construction tout inox 18/10
Châssis en tube carré rigide 40x40 mini
Pour casiers de 510 x 510 mm
Socle rouleur avec poignée

Roues :

De diamètre 125 mm à roulement à billes
La chape, l'axe et les roulements à billes seront en inox 18/10
ou en matériau inoxydable de synthèse
Bandage des roues non tachant
Pare chocs annulaire
Les quatres roues seront pivotantes dont 2 avec freins

CONFORMITE :

- ▶ Norme d'hygiène NFU 60010 et additifs
- ▶ Norme NF Hygiène alimentaire

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Maîtrise d'OUVrage

LYCEE CHAPTAL
45 Bd des Batignolles
75 008 - PARIS

Objet et lieu de l'opération

REFECTION DU LOCAL PLONGE
45 Bd des Batignolles
75 008 - PARIS

Titre du document

C.C.T.P

date **26.03.21**

Phase **DCE**

045 / 051



Etablissement : LYCEE CHAPTAL
 PARIS
 Local : LAVERIE CENTRALE

Repère : LA18
 Nombre : 3

SIPHON DE SOL 300 x 300

DIMENSIONS :

Longueur : 300 Profondeur : 300 Hauteur réglable : de 360 à 420 mm
 Siphon pour utilisation avec des sols carrelés ou résine

STRUCTURE :

Bâti : Construction tout inox 18/10 y compris la cloche et le panier filtre
 L'inox employé dans le siphon devra avoir subi un traitement chimique qui renforce les qualités anti corrosives et une résistance à tous les produits utilisés en cuisine

Cuve : Construction entièrement en acier inoxydable 18/10 et d'épaisseur 15/10.
 Quadruple pentes intégrées

Cuve en tôle roulée de 2 mm d'épaisseur avec cadre supérieur usiné

Grilles : Construction tout inox 18/10, amovible, en tôle perforée par des trous de 10 mm au pas de 15 mm pour un meilleur écoulement et une minimisation de l'effet d'éclaboussures

EQUIPEMENT :

- ▶ Bavette périphérique d'étanchéité de 10 cm minimal.
- ▶ Panier filtre en inox 18/10 amovible
- ▶ Siphon cloche.
- ▶ Evacuation centrale et horizontale
- ▶ Toutes les pièces siphonides (réalisées en inox antiacide) sont démontables Pour permettre un nettoyage complet du siphon.
- ▶ Cadre d'appui et de reprise d'étanchéité intégré à la cuvette du siphon pour drainage

RACCORDEMENT :

Evacuation en diamètre 100 en cuivre ou PVC haute température
 Débit de 3,4 l/s
 Garde d'eau de 60 mm conforme à la norme NFP 98-321

CONFORMITE :

- ▶ Norme d'hygiène NFU 60010 et additifs
- ▶ Norme NF Hygiène alimentaire
- ▶ Norme NFP 98-321



Etablissement : LYCEE CHAPTAL
 PARIS
 Local : LAVERIE CENTRALE

Repère : LA19
 Nombre : 3

CANIVEAU DE SOL 400 x 400

DIMENSIONS :

Longueur : 400 Profondeur : 400 Hauteur réglable : de 360 à 420
 Caniveau pour utilisation avec des sols carrelés ou résine

STRUCTURE :

Bâti : Construction tout inox 18/10 y compris la cloche et le panier filtre
 L'inox employé dans le caniveau devra avoir subi un traitement chimique qui renforce les qualités anti corrosives et une résistance à tous les produits utilisés en cuisine

Cuve : Construction entièrement en acier inoxydable 18/10 et d'épaisseur 15/10.

Quadruple pentes intégrées

Grilles : Construction tout inox 18/10, amovible, a mailles hexagonales pour un meilleur écoulement et une minimisation de l'effet d'éclaboussures

EQUIPEMENT :

- ▶ Bavette périphérique d'étanchéité de 10 cm minimal.
- ▶ Panier filtre en inox 18/10 amovible
- ▶ Siphon cloche.
- ▶ Evacuation centrale et horizontale
- ▶ Toutes les pièces siphonides (réalisées en inox antiacide) sont démontables Pour permettre un nettoyage complet du siphon.
- ▶ Cadre d'appui et de reprise d'étanchéité intégré à la cuvette du caniveau Pour drainage

RACCORDEMENT :

Evacuation en diamètre 100 en cuivre ou PVC haute température
 Débit de 3,4 l/s
 Garde d'eau de 60 mm conforme à la norme NFP 98-321

CONFORMITE :

- ▶ Norme d'hygiène NFU 60010 et additifs
- ▶ Norme NF Hygiène alimentaire
- ▶ Norme NFP 98-321



Etablissement : LYCEE CHAPTAL
PARIS
Local : LAVERIE CENTRALE

Repère : LA20
Nombre : 1

ETAGERE A CASIERS VIDES

DIMENSIONS :

Longueur : 1 600 Profondeur : 610

1 niveau de stockage des casiers

STRUCTURE :

Plateau : Tout inox 18/10 épaisseur de 15/10 min
1 niveau horizontal avec tube en partie arrière pour la protection
du mur de 400 mm

Bords retombés de 40 mm avec contreplis (bords anti coupant)

Fixation : Au mur par console en inox 18/10 en tube carré de 30 x30 pour fixation
murale

CONFORMITE :

- ▶ Norme d'hygiène NFU 60010 et additifs
- ▶ Norme NF Hygiène alimentaire

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Maîtrise d'OUVrage

LYCEE CHAPTAL
45 Bd des Batignolles
75 008 - PARIS

Objet et lieu de l'opération

REFECTION DU LOCAL PLONGE
45 Bd des Batignolles
75 008 - PARIS

Titre du document

C.C.T.P

date **26.03.21**

Phase **DCE**

048 / 051



Etablissement : LYCEE CHAPTAL
PARIS
Local : LAVERIE CENTRALE

Repère : LA21
Nombre : 2

ETAGERE A CASIERS SUR PIEDS

DIMENSIONS :

Longueur : 2 100

Profondeur : 610

Hauteur : 1 100

1 niveau de stockage des casiers

STRUCTURE :

Plateau : Tout inox 18/10 épaisseur de 15/10 min

1 niveau horizontal avec tube en partie arrière pour éviter la chute des casiers

Bords retombés de 40 mm avec contreplis (bords anti coupant)

Fixation : Fixée au sol par console en inox 18/10 en tube carré de 30 x30

CONFORMITE :

- ▶ Norme d'hygiène NFU 60010 et additifs
- ▶ Norme NF Hygiène alimentaire

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Maîtrise d'OUVrage

LYCEE CHAPTAL
45 Bd des Batignolles
75 008- PARIS

Objet et lieu de l'opération

REFECTION DU LOCAL PLONGE
45 Bd des Batignolles
75 008 - PARIS

Titre du document

C.C.T.Pdate **26.03.21**Phase **DCE****049 / 051**



Etablissement : LYCEE CHAPTAL
PARIS
Local : LAVERIE CENTRALE

Repère : LA21
Nombre : 1

TABLE DE PREPARATION CASIERS

DIMENSIONS :

Longueur : 1 100 Profondeur : 600 Hauteur : 850 + tablette de glisse et d'accrochage sur la table de la machine à laver

La table devra pouvoir recevoir 2 casiers à plateaux sur le plateau pour le chargement de ceux-ci et une zone de glissement et d'accroche pour permettre la translation des casiers sur le convoyeur à cardans d'introduction pour la machine à laver

STRUCTURE :

Bâti : Construction tout inox 18/10
Renforcement et insonorisation en sous face par un panneau aggloméré 2 faces avec joint d'étanchéité
Bords tombé de 45 mm avec contrepli sur les 4 faces
Pièces de jonction usiné inox 18/10 épaisseur 50/10 émé réceptionnant les piétements ronds

Montant : Ceinture de renfort 40 x 20

Piétements : Piétement en tube de 38mm de diamètre en poli brillant
Matériau résistant aux agressions chimiques réglables en hauteur de 150 mm mini

: 4 pieds pour des tables jusqu'à 2000 de longueur

EQUIPEMENT :

- ▶ sous face protégé par tôle inox permettant une parfaite étanchéité au nettoyage à haute pression
- ▶ Soubassement étagère barreaudée dans la longueur permettant le stockage sur le champ des Casiers de lavage plateaux

**CONFORMITE :**

- ▶ Norme d'hygiène NFU 60010 et additifs
- ▶ Norme NF Hygiène alimentaire

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Roulettes pivotantes inox 4 roulettes
pivotantes dont 2 avec freins

OUI

Système d'accroche sur le convoyeur machine

OUI

Maîtrise d'OUVrage

LYCEE CHAPTAL
45 Bd des Batignolles
75 008 - PARIS

Objet et lieu de l'opération

REFECTION DU LOCAL PLONGE
45 Bd des Batignolles
75 008 - PARIS

Titre du document

C.C.T.P

date **26.03.21**

Phase **DCE**

051 / 051